

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

22 MAI 2014

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Lancement d'une  
procédure de délégation  
de service public pour  
l'exploitation des parcs de  
stationnement Pologne et  
Pompidou**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 26 mai 2014  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 23 mai 2014  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 mai 2014

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille quatorze, le 22 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 mai deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Étaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUNET, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur PETROVIC à Monsieur ROUSSEAU  
Madame TÉA à Madame de CIDRAC  
Madame LANGE à Madame BOUTIN

**Secrétaire de séance :**

Monsieur BATTISTELLI

**N° DE DOSSIER** : 14 D 14

**OBJET** : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT POLOGNE ET POMPIDOU

**RAPPORTEUR** : Monsieur AUDURIER

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Par contrat de délégation de service public du 15 décembre 2008, la Ville a confié à la société VINCI Park CGST l'exploitation des parcs de stationnement souterrains Pologne et Pompidou jusqu'au 31 décembre 2013. Par un avenant n°1 du 20 novembre 2013, ce contrat a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2014.

Le parking Pologne, d'une capacité totale de 305 places, est situé dans le centre-ville. Ce parc est constitué de 3 parcelles cadastrales : deux sont propriété Ville, la troisième appartient à la SCI du 67 rue de Pologne, représentée par Monoprix SA (parcelle « AI 1035 »). Un nouveau contrat de louage de cet espace est en cours de finalisation entre la Ville et la société Monoprix.

Le parking Pompidou, d'une capacité totale de 117 places, est situé sous la place Georges Pompidou, en face de la sous-préfecture.

L'exploitation actuelle de ces parcs comprend notamment :

- la gestion des places de stationnement (abonnements ...)
- la gestion d'emplacements situés dans l'emprise des parcs à caractère commercial et/ou à caractère publicitaire
- les travaux d'entretien et de réparations courantes

A titre de rémunération, le Délégué est autorisé à percevoir directement sur les usagers les recettes du service, moyennant paiements de redevances :

- Redevance d'occupation du domaine public: 12 500 €
- Redevance d'exploitation forfaitaire: 220 000 €
- Intéressement aux résultats correspondant à 85% de la part de chiffre d'affaires annuel supérieure à 650 000 € HT

Ainsi, pour l'année d'exploitation 2012, la Ville a perçu une redevance totale de 305 253.20 €.

La Ville envisage de reconduire globalement les mêmes missions de gestion pour ces deux parkings.

Le cahier des charges de la nouvelle délégation de service public prévoira de nouveaux aménagements :

Concernant le parking Pompidou, il sera seulement demandé aux candidats de prévoir une optimisation des charges de fonctionnement, notamment par la gestion à distance. En effet, ce parc a fait l'objet de travaux importants en 2009/2010.

Concernant le parking Pologne, les améliorations demandées seront les suivantes :

- Mise en accessibilité permanente (aujourd'hui, le parking est accessible aux personnes à mobilité réduite uniquement pendant les heures d'ouverture du magasin Monoprix)
- Changement des matériels de péage
- Installation d'une ou plusieurs bornes de recharge pour véhicules électriques...

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a été consultée le 14 février 2014 pour avis sur ce projet de délégation de service public. Les membres présents lors de la commission ont émis un avis favorable à l'unanimité des votes exprimés pour la gestion des parcs de stationnement souterrains Pologne et Pompidou en délégation de service public.

En conséquence et en application des articles L. 1411-4 et L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales et de l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur le principe de la gestion des parcs de stationnement souterrains Pologne et Pompidou en délégation de service public et d'autoriser Monsieur le Maire à mener la procédure de mise en concurrence et signer tous les documents s'y rapportant.

### DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

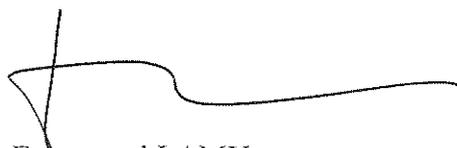
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER,  
Monsieur DEGEORGE votant contre, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL s'abstenant,

SE PRONONCE favorablement sur le principe de la gestion des parcs de stationnement souterrains Pologne et Pompidou en délégation de service public et autorise Monsieur le Maire à mener la procédure de mise en concurrence et signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Emmanuel Lamy', written over a horizontal line.

Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye